



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 05 juin 2026

Procès-verbal N° 44/05/2026

Le vendredi 05 juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20H30 h à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS (15) : Thierry BRUYÈRE-ISNARD. Joanne DUSAUTOIR. Julien BERNARD. Danièle ANTONIOTTI. Thierry LAURANT. Olivier AUDRAN. Christine BOTTERO CUSIMANO. Anne CARASSO COTTENET. Nicole ALLIO GRANIER. Laurent BEQUE. Magalie ROUX-MARGOTTON. Adalbert PELLETIER. Joseph SIMONNET. Guy SPONY

Absents excusé(e)s : Patrick DELACOUR

Procurations : Patrick DELACOUR donne procuration à Christine BOTTERO CUSIMANO

La séance s'est tenue en présence du public

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents et des procurations.

Nombre de présents :14

Procurations : 1

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut siéger valablement

Secrétaire de séance : Mme Dusautoir

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 22 avril 2026
- 3- Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales
- 4- Décision modificative N°1 au budget de la commune
- 5- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
- 6- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 7- Délibérations concernant l'attribution des subventions aux associations
- 8- Délibération concernant le marché hebdomadaire du lundi. Compte-rendu du groupe de travail.
- 9- Information : Création d'un Pôle prévention cancer.
- 10- Informations sur les travaux en cours
- 11- Informations diverses

1- Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Le Maire propose l'adoption de l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 22 avril 2026

Contre	Abstention	Pour
0	0	15



3- Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une élection portant sur la désignation des délégués des conseillers municipaux et leurs suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026. Il convient désigner 3 titulaires et 3 suppléants. Il est procédé aux élections selon les modalités réglementaires.

Vu le code électoral ; Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ; Vu la circulaire n°INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux du 6 mai 2026 ; Vu l'arrêté préfectoral N°07-2026-05-22-00010 pris en date du 22 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M M SIMONNET Joseph et LAURANT Thierry ; M BERNARD Julien et Mme ROUX-MARGOTTON Magalie. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Mme DUSAUTOIR Joanne
- M. BRUYERE-ISNARD Thierry
- M. BERNARD Julien

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme DUSAUTOIR Joanne : 14 voix
- M. BRUYERE-ISNARD Thierry : 14 voix
- M. BERNARD Julien : 14 voix

Mme DUSAUTOIR Joanne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

M. BRUYERE-ISNARD Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. BERNARD Julien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- M. BEQUE Laurent
- Mme ALLIO GRANIER Nicole
- Mme ROUX MARGOTTON Magalie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BEQUE Laurent : 15 voix
- Mme ALLIO GRANIER Nicole : 14 voix
- Mme ROUX MARGOTTON Magalie : 14 voix

M. BEQUE Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme ALLIO GRANIER Nicole ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

Mme ROUX MARGOTTON Magalie ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

4- Décision modificative N°1 au budget de la commune

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une régulation portant sur une erreur de 1 euros. Il demande donc l'autorisation de :

Mettre en dépense en investissement au compte 165 cette somme de 1 euro

Mettre en recette en fonctionnement au compte 002 cette somme de 1 euro

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

5- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire indique la liste des 24 noms qu'il propose pour cette commission obligatoire.

La liste :

Joanne Dusautoir, Julien Bernard, Danièle Antoniotti, Thierry Laurant, Olivier Audran, Christine Bottero Cusimano, Anne Carasso Cottenet, Nicole Allio Granier, Laurent Bèque, Magalie Roux-Margotton, Adalbert Pelletier, Joseph Simonnet, Guy Spony, Patrick Delacour., Francis Fina, Alexis Paris, Julie Ramadier, Clothilde Boyer, Michelle Solignac, Lucille Tondeux, Georgette Sabatier, Rose Bernard, Ghislaine Pouget, André Bernard.

C'est l'administration préfectorale qui tirera au sort 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

6- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La réglementation en vigueur et compte tenu du fait qu'il n'y a qu'un seul représentant de la deuxième liste au conseil municipal, il convient de désigner le conseiller municipal siégeant à cette commission. Le Maire et les adjoints ne peuvent être membre de cette commission. Il est fait appel aux candidats dans l'ordre du tableau. Dans l'ordre du tableau Nicole Allio-Granier accepte et sera désignée par le Conseil municipal pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire demande que cette proposition soit validée par le conseil municipal.

Contre	Abstention	Pour
0	0	15

7- Délibérations concernant l'attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé un travail d'analyse par les conseillers municipaux de son groupe majoritaire de ces demandes de subventions. Après deux réunions de travail, un consensus s'est dégagé. Il en présente les conclusions. Il précise que pour chaque vote, les personnes qui sont membres de ces associations devront quitter la salle et ne pas participer au vote afin de garantir la légalité des décisions prises.

Concernant la proposition d'attribution à la Compagnie Les affamés, M Simonnet propose de diminuer cette subvention de 200 euros et d'attribuer cette somme l'association « L'Ardéchoise ». Monsieur le Maire note sa remarque mais maintient sa première proposition à savoir 1220 euros pour la Compagnie Les affamés. Il est procédé au vote des sommes proposées pour chaque association :

Association	Montant demandé 2025	Montant attribué 2025	Montant demandé 2026	Montant attribué 2026	A = Abstention C = Contre P = Pour
Les Parpaillous MAM	1 729€	800€	1 200€	900€	A :0 C : 0 P :15
Union sportive USSPL	////////	////////	2 000€	1 500€	A :0 C : 0 P :15
ADASP	1 500€	800€	1 500€	900€	A :0 C : 0 P :15
APE Asso parents d'élèves	1 000€	1 000€	1 000€	1 000€	A :0 C : 0 P :15
ACL	3 500€	3 000€	3 500€	3 000€	A :0 C : 0 P :15
Les Affamés Cie Théâtrale	2 000€	1 500€	1 500€	1 200€	A :0 C : 1 P :14
L'Ardéchoise	2 000€	2 000€	1 500€	2 200€	A :0 C : 0 P :15
Comité des fêtes	3 000€	3 000€	4 500€	3 300€	A :1 C : 0 P :12 Ne participent pas au vote : Nicole Allio et Julien Bernard
La Team 07 BT CB (Zumba)	////////	////////	800€	400€	A :0 C : 0 P :15
Walking Girls	1 000€	900€	2 000€	1 200€	A :0 C : 2 P :13
Stop aux violences sexuelles	////////	////////	200€	200€	A :0 C : 0 P :15
Radio Fréquence 07	////////	////////	Pas de somme indiquée	200€	A :0 C : 0 P :14 Ne participe pas au vote Joanne Dusautoir
Total				16 000 €	

Monsieur le Maire fait remarquer que la somme est importante pour un village de 1000 habitants. Il s'agit d'un réel soutien aux associations du village

8- Délibération concernant le marché hebdomadaire du lundi. Compte-rendu du groupe de travail

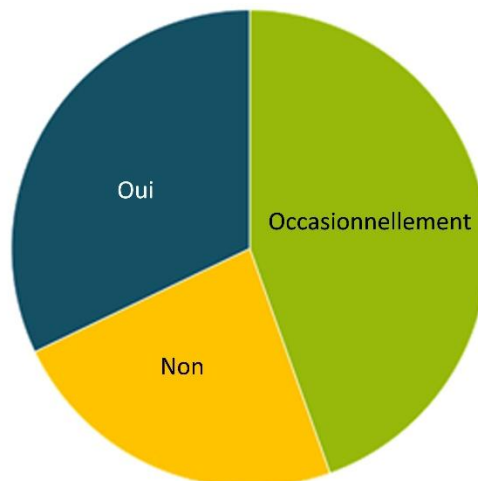
Monsieur le Maire explique la démarche qui a été mise en place. Il a souhaité qu'un groupe de travail se mette en place sur cette thématique du marché du lundi. En effet, sa survie dépend des décisions que prendra le conseil municipal. Ce groupe de travail animé par Thierry Laurant adjoint s'est réuni de nombreuses fois, il s'est rendu sur le terrain afin de constater et de proposer des solutions.

La question est de savoir s'il faut maintenir ce marché du lundi. Monsieur le Maire l'a précisé en introduction : Il ne sera pas le Maire qui supprime le marché du lundi.

L'analyse précise de la situation et les explications données par les membres du groupe de travail (Thierry Laurant, Nicole Allio Granier, Christine Bottero, Adalbert Pelletier et Patrick Delacourt) conduisent le maire à proposer le déplacement du marché du lundi sur la place de la gare. Si la décision est favorable le marché du lundi portera désormais le nom de « petit marché du lundi ». Ce dernier serait situé sur la place de la gare

D'autre part, une enquête réalisée auprès des habitants (137 réponses) avec l'application **ILLIWAP** a permis de conforter l'idée que le déplacement du marché était nécessaire. Cette enquête sera publiée en ligne afin que chaque habitant puisse en consulter les résultats.

Je suis un habitué du marché du lundi



Le marché du Lundi



A l'issue des débats, Monsieur le Maire propose le déplacement du marché.

Contre	Abstention	Pour
1	0	14

Le déplacement du marché est adopté. Monsieur le Maire prendra un arrêté afin de préciser les modalités du « **petit marché du lundi** » en s'appuyant sur un règlement élaboré par le groupe de travail.

9- Information : Création d'un Pôle prévention cancer

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu deux personnes : Line DELL'ERBA et Amélie DAUNIS. Ces deux personnes lui ont fait part du projet qui serait mis en place autour d'un « **pôle de prévention santé cancer** ».

Ce projet est en cours d'élaboration et associera plusieurs communes du territoire. En voici les grandes lignes :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Pôle Prévention Santé Cancer a pour vocation d'accompagner, informer et soutenir les personnes concernées de près ou de loin par le cancer. Notre mission principale est de promouvoir la prévention, le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie à travers des actions concrètes, accessibles et adaptées à chacun.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION – LES WALKING GIRLS

L'association Les Walking Girls est active depuis un an et demi et s'inscrit dans une dynamique locale forte autour de la solidarité et de la prévention santé.

ENGAGEMENTS :

- Organisation de manifestations locales :
 - Soirées caritatives
 - Journée de la femme
 - Journée Octobre Rose
- Actions de prévention et de sensibilisation
- Accompagnement des personnes malades
- Soutien aux aidants

À travers ces initiatives, l'association favorise le lien social, la solidarité et l'accès à l'information.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser à la prévention des cancers
- Accompagner les personnes pendant et après la maladie
- Favoriser le bien-être physique et mental
- Rompre l'isolement social
- Proposer des solutions concrètes et personnalisées

ACTIONS :

Ateliers à domicile. Nous proposons des interventions directement au domicile des bénéficiaires afin de leur offrir un accompagnement personnalisé, dans un environnement rassurant.

Ces ateliers permettent :

- Une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques
- Un confort optimal pour les personnes à mobilité réduite
- Un suivi individualisé

Ateliers en groupe (en locaux)

Des ateliers collectifs sont organisés dans des espaces dédiés afin de favoriser les échanges, le partage d'expérience et la dynamique de groupe.

Ces ateliers permettent :

- De créer du lien social
- De partager des expériences
- De bénéficier d'un encadrement professionnel

INTERVENTION DE SPÉCIALISTES

Nos ateliers sont animés par divers professionnels de santé et du bien-être :

- Psychologues
- Sophrologues
- Diététiciens / Nutritionnistes
- Coachs sportifs adaptés
- Esthéticiennes spécialisées (soins oncologiques)
- Infirmiers / professionnels médicaux
- Acuponctrice
- Prothésiste

Chaque intervenant apporte son expertise afin d'offrir un accompagnement global et pluridisciplinaire.

Après lecture de ce document, les élus estiment que la démarche est à encourager sur notre territoire et qu'ils seront très attentifs à la mise en place de projet.

10- Informations sur les travaux en cours

- Cabinet médical : Si le chantier ne prend pas de retard, les travaux seront terminés fin décembre 2026
- Les travaux de voirie vont débiter à la Soucharède et la montée de Baumarelle.

- Une réflexion est engagée sur les bâtiments communaux y compris l'école. L'organisation des locaux de l'école va être étudiée afin d'améliorer la fonctionnalité entre garderie, dortoir et salle de cours.
- D'autre part les locaux à usage locatif méritent une réflexion globale sur leur devenir et leur rénovation thermique.

M Simonnet demande pourquoi un habitant de Saint Paul le Jeune et qui paye ses impôts à Saint Paul le Jeune ne peut pas s'installer sur la place avec son camion pizza. *La place appartient aux habitants précise-t-il !*

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'arrivée de cette personne sur la commune. 4 « camions » étaient déjà présents sur la commune avant son arrivée. Il faut trouver un équilibre avec les commerces sédentaires. Si une place se libère on réétudiera sa demande.

11- Informations diverses

L'ardéchoise aura lieu du jeudi 11 juin au vendredi 12 juin 2026

La fête de l'école aura lieu le vendredi 19 juin 2026

Le feu de la Saint Jean aura lieu le samedi 20 juin 2026

La fête votive se prépare et nous espérons que les forains seront au rendez-vous

La séance est levée à 23h00

Le Maire, Thierry BRUYERE-ISNARD



La Secrétaire de séance